

REUNION DU 2 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 26 Mai 2017*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, Mme ALLARD, M. BOURGEOU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAU, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absent excusé : M. LETHIELLEUX Clément

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Karine

A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

1- PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS Comptes rendus

Madame ALLARD Conseillère Municipale

donne un compte rendu de la réunion de la Commission « action culturelle, cias, pss, gens du voyage »

Madame BRUNET Conseillère Municipale

donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Communication »

Madame BRUNET Conseillère Municipale

donne un compte rendu de la réunion de l'Ecole de Musique du Pays

Madame PITON Conseillère Municipale

donne un compte rendu de l'Assemblée Générale de Solipass

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint

donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Aménagement du territoire, création voies, habitat, SDTAN, OPAH-SCOT, Patrimoine bâti ». Il précise qu'une convention cadre pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communautaires va être proposée aux Communes concernées (Rives Gabare pour Juvardeil).

2- CONFERENCE DES MAIRES ex CCHA

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la conférence des maires du 29 mai.

B - COMMUNE

COMMISSIONS :

1. VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME

a) RIVES GABARE Compte rendu Comité de pilotage du 22 mai

Une délégation du Comité de pilotage présentera le 13 juin à la Commission « Tourisme » de la CCVA, le potentiel estimé de Rives Gabare.

b) COLLECTIF 100 NOMS

Mme FOUCHER Maire Adjoint et M. le Maire ont rencontré des membres du collectif.

Le Collectif a exposé les difficultés qu'il rencontrait pour trouver un local pouvant accueillir une épicerie et plus particulièrement le refus de M. CHEVRAY locataire du multiservice. Le bail commercial arrivera à son terme fin aout 2018.

M. Le Maire propose d'interroger le juriste de l'Association des Maires sur le bail commercial signé avec M. CHEVRAY.

c) MARCHE

Mme FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que « La Vieille Cure de Jouvence » souhaite être présent tous les mardis.

Le Conseil répond favorablement à la demande.

2. VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

a) **SERVICE CIVIQUE** : réunion de la commission samedi 3 juin prochain, les missions et le profil de la personne seront à l'ordre du jour.

b) MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire informe le Conseil que le gouvernement souhaite réintroduire la semaine de quatre jours. Un projet de décret dans ce sens sera présenté le 8 juin. A un mois de la fin de l'année scolaire actuelle, l'incertitude reste entière. Et si le souhait est de maintenir la semaine de quatre jours ½, il n'y a aujourd'hui aucune garantie tangible sur la pérennisation des fonds de soutien.

Le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire.

3. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil :

- que les travaux d'aménagement du chemin pédestre de « la Petite Gandonnière » seront réalisés après le 15 juin.

- qu'un avis administratif a été demandé pour les travaux à réaliser Chemin du Roy.

4. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

a) **DOSSIER RENOVATION ENERGETIQUE** : Consultation des architectes seuil des 25 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché

M. DESLANDES Maire Adjoint énonce les caractéristiques essentielles de ce marché de Maîtrise d'œuvre concernant :

- Rénovation énergétique du bâti : La Mairie, La Bibliothèque, La Cantine scolaire, le Logement et l'Ecole ;

- Amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie

M. DESLANDES Maire Adjoint précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée ouverte en application des dispositions de l'article 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

→ d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée avec possibilité de négocier, dans le cadre du projet de Rénovation énergétique du bâti et l'Amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

→ d'adresser un avis d'appel à candidatures sur le site de dématérialisation « www.anjoumarchespublics.fr » ;

→ de fixer la date de réception des offres à la mairie de Juvardeil avant le vendredi 30 juin 2017 à 12h ;

→ de définir les critères de choix des offres ci-dessous :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION / SOUS-CRITÈRES / ÉLÉMENTS D'APPRECIATION		PONDÉRATION
N1	Prix des prestations, apprécié sur la base du montant en € HT du marché indiqué à l'acte d'engagement,	35%
N2	Valeur technique de l'offre, appréciée sur la base des informations fournies dans le dossier technique :	65%
	➤ méthodologie proposée, planning détaillé de la mission (étapes, réunions, temps de validation), temps passé par phase en nombre de jours et modalités de communication et de concertation (avec les usagers, les acteurs sociaux économiques et les partenaires)	➤ 30%
	➤ compréhension de la commande (contexte et enjeux), force de proposition	➤ 15%
	➤ Moyens humains, organisation, chef de projet, références (qualifications, compétences et expériences des intervenants)	➤ 20%

b) STUDIO 6BIS PLACE DE LA MAIRIE

M. DESLANDES Maire Adjoint rappelle au Conseil que les travaux de réfection de la salle de bain dans le studio sis 6 bis Place de la Mairie vont commencer prochainement et qu'il est occupé actuellement par M. DELEPINE Ludovic.

Il précise que le locataire ne pourra pas occuper le logement pendant la durée des travaux.

M. le Maire Adjoint demande au conseil municipal :

→ de suspendre le loyer pendant la durée des travaux, pour indisponibilité du logement

→ d'autoriser le Maire à fixer par arrêté la date de début et la date du fin de la suspension en fonction de l'avancement des travaux.

Le Conseil donne un avis favorable

c) **RUE JACQUES LUSSEYRAN**

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint expose au Conseil :

Jacques LUSSEYRAN, né le 19 septembre 1924 à Paris et mort le 27 juillet 1971 à Saint-Géréon (Loire-Atlantique), aveugle depuis l'âge de 8 ans, est un résistant français, responsable au sein des mouvements Volontaires de la Liberté puis Défense de la France, déporté à Buchenwald en 1944-1945, par la suite professeur de littérature et de philosophie aux Etats-Unis et auteur de plusieurs ouvrages autobiographiques.

Enfant il passait ses vacances à Juvardeil chez ses grands-parents.

La Commission « Patrimoine bâti et urbanisme » propose de donner le nom de l'écrivain résistant au nouveau rond-point du cimetière.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint précise que la famille de Jacques LUSSEYRAN, ses enfants et son frère ont donné un avis favorable à la proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents attribue le nom de « Jacques LUSSEYRAN » au nouveau rond-point du cimetière.

d) **PERMIS DE CONSTRUIRE BERNARD BARBOT**

Mme et M. BARBOT Bernard ont déposé une demande de permis de construire, enregistrée sous le N° 04917017N0004.

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint expose au Conseil que le projet consiste à construire une maison individuelle avec garage sur la parcelle cadastrée section E n° 145 située en zone UA du Plan Local d'urbanisme de la Commune. Le dossier de permis de construire non conforme à l'article UA 6 du PLU a été refusé.

Il précise que :

- le projet densifie le bâti dans une zone urbanisée,
- pour des raisons de sécurité, il est préférable que le projet ne soit pas implanté totalement en limite de propriété, afin de ne pas obstruer la visibilité.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de M. BARBOT Henri, Maire,

DECIDE de déroger à l'article UA 6 du PLU

DONNE un avis favorable au projet de construction PC n° 04917017N0004.

DELIBERATIONS :

5. **CONTRAT AIDÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que six personnes ont répondu à l'offre d'emploi CAE de 20/35^{ème}. Il précise qu'aucun des candidats n'a le profil requis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE au Maire délégation pour l'embauche d'un salarié en CAE. M. le Maire rendra compte à la prochaine réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

6. **GSM propose :**

a) de rétrocéder à la Commune le chemin parallèle aux Bérodières

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, expose au Conseil le projet de la Société GSM

Le Conseil Municipal accepte la proposition de GSM.

b) Nouvelle convention entre GSM, la Commune et l'Association R3R

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, expose au Conseil qu'une nouvelle convention de passage doit être signée entre la Société GSM, l'Association « Les randonneurs des trois rivières » et la Commune de Juvardeil. La convention de passage permettra aux randonneurs d'emprunter le chemin entre la route de la Bérodière et le Chemin rural n° 2 de Cellières.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou un des adjoints à signer la convention de passage.

c) de subventionner les travaux de voirie

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que la Société GSM souhaite apporter son soutien à la restauration du centre du village et tout particulièrement l'entrée du village, Route de Châteauneuf-sur-Sarthe. L'action de mécénat s'élève à 20 000 €

Le Conseil Municipal accepte le soutien financier.

7. **CONVENTION DE DECOUVERT : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2017,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avis favorable du Receveur Municipal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 50 000 Euros.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

8. **PARCELLES D 780 ET 781 A VENDRE** La Commune est-elle intéressée par l'acquisition ?

Monsieur le Maire informe le Conseil que Maître SIMONET Notaire à Châteauneuf-sur-Sarthe demande si la Commune est intéressée par l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 780 et 781 d'une contenance totale de 53a 40ca.

Le Conseil Municipal décide de faire une offre à hauteur de 2 000 € pour les parcelles cadastrées section D N° 780 et 781 classées en zone 1AUya du PLU.

EXPOSÉ :

9. **SICTOM Loir et Sarthe : Ce qui change au 1^{er} janvier 2018**

la fréquence et le mode de collecte

- réduction de la fréquence de collecte tous les 15 jours et adoption de la collecte latérale. Les conteneurs devront être disposés sur le marquage au sol, poignée opposée à la voie de circulation.

le volume du conteneur

-nouvelle grille tarifaire tenant compte de 3 forfaits établis sur la base de 3 tailles de conteneurs : 120, 240 ou 360 litres, aux choix de l'usager

la facturation

- nouvelle grille de tarification avec une facture par semestre qui se veut plus incitative, elle récompensera de façon plus visible le geste de tri et les efforts de chaque usager en faveur de la réduction des déchets.

INFORMATION :

10. **M. BOURGEOU** Conseiller Municipal informe le Conseil qu'une Battue aux renards aura lieu le lundi 5 juin, rendez-vous à 6h30 Place de la Mairie

QUESTIONS DIVERSES :

11. **COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE MAINE ET LOIRE**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint propose de signer une convention de labellisation d'itinéraire de randonnée pédestre, avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de Maine-et-Loire
Il dépose sur le bureau le projet de convention.

Il expose que la convention a pour objet de déterminer les conditions d'expertise et de délivrance du label fédéral par le Comité à l'itinéraire de randonnée pédestre « Le sentier des Gabarots », ainsi que les conditions d'exploitation par les Parties de la marque collective, constitutive du label, et de l'itinéraire en lui-même pendant toute la durée de la labélisation.

Il précise que la rémunération du Comité est fixée comme suit :

500 € de part fixe correspondant aux frais

et 50 €/Kml de part variable selon la longueur de l'itinéraire.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de lancer la procédure de labélisation de l'itinéraire dénommé « Le sentier des Gabarots ».

AUTORISE Le Maire ou un des Adjoints à signer la convention de labellisation d'itinéraire de randonnée pédestre avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de Maine-et-Loire.

12. **REUNIONS - INVITATIONS**